



Wilaya de Bejaia
Centre Hospitalo-universitaire
de Bejaia
Réf. : 366/BM/CHUB/2017

ولاية بجاية
المركز الإستشفائي الجامعي
لبجاية

MISE EN DEMEURE N° 01

- Vu le décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ;
- Vu le **Contrat à commandes N°39/2016**, portant approvisionnement du CHU de Bejaia en réactifs et produits de laboratoire durant l'année 2016, repartis en lot suivant : **Lot N° 08 : Hémoglobine glyquée (hba1c) par turbidimétrie sur selectra (méthode certifiée par le ngsp)**;
- Vu l'ordre de service N° 39/2016 du 10/11/2016 de commencer les livraisons;
- Vu les délais contractuels de livraison qui sont de **trois (03) jours**;
- Vu le retard considérable et injustifiable enregistré dans l'exécution des livraisons objet du contrat ;

L'EURL HOSPIC, sise à 29 Maison rouge vieux Kouba, Alger, est mise en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'honorer ses engagements de livraisons dans les délais fixés dans l'article 17 du **Contrat à commandes N° 39/2016**, portant approvisionnement du CHU de Bejaia en réactifs et produits de laboratoire durant l'année 2016.

Faute de déférer à la présente mise en demeure et en application de la réglementation en la matière, le CHU de Bejaia se verra dans l'obligation de prendre les mesures qui s'imposent au tord exclusif de l'EURL HOSPIC.

02 MARS 2017
Fait à Bejaïa, le :...../
Le Directeur Général



[Signature]
المدير العام
الأسناد: عبد المالك دانون